

*Protection de l'environnement—Loi*

Chaque année, la province de l'Ontario produit à elle seule 1,5 million de tonnes de déchets. Les Grands Lacs contiennent environ 8 000 substances chimiques toxiques. Des rivières comme la St. Clair et la Niagara contiennent un mélange mortel de polluants. La pollution atmosphérique menace notre faune, nos lacs et nos forêts.

Cette semaine, les représentants de plus de 40 pays se sont réunis à Montréal pour discuter du problème de plus en plus inquiétant que pose l'amincissement de la couche d'ozone. Le Canada est fier d'être l'hôte de cette importante conférence internationale sur l'environnement, et le ministre de l'Environnement a fort contribué à la signature d'un protocole liant les parties.

Des substances chimiques comme les chlorofluoroalcanes, les BPC, le Mirex et l'ozone nous entourent. On les retrouve dans les vêtements que nous portons, dans la nourriture que nous mangeons et dans le papier que j'ai en main; ces produits chimiques et des milliers d'autres jouent un rôle important dans notre vie quotidienne.

Il y a plus de 100 000 produits chimiques connus en usage dans le monde à l'heure actuelle. La façon dont nous les produisons, les commercialisons, les distribuons ainsi que la manière dont nous nous en débarrassons sont d'une importance vitale si nous voulons protéger notre environnement. A mesure que de nouveaux produits chimiques font leur apparition, les Canadiens méritent des lois efficaces qui punissent ceux qui polluent délibérément notre atmosphère, notre terre et notre eau.

Il y a deux ans, 11 000 litres de liquide pour nettoyage à sec ont été déversés dans la rivière St. Clair, provoquant ce qu'on a appelé la flaque. Les lieux de dépôt situés sous le niveau des eaux ont laissé des produits toxiques qui s'infiltrèrent dans nos cours d'eau. Les cheminées non épurées déversent dans l'air des milliers de tonnes de bioxyde de soufre, origine des pluies acides qui tuent nos forêts, nos lacs et nos rivières. Le bassin de Windermere et les sables bitumineux de Sydney sollicitent fortement l'environnement eux aussi.

Le gouvernement est intervenu dans chacun de ces déversements avec des programmes efficaces mais il nous faut une loi qui empêche ce genre de choses. Il faut des lois qui recherchent la prévention plutôt que la réaction. C'est ce que va faire justement la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

L'industrie compte sur cette loi pour améliorer sa crédibilité auprès de ses travailleurs, de sa clientèle et du public. L'industrie attend également le régime de contrôle prévisible que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement va instituer. Les syndicats veulent cette loi parce qu'en association avec le système d'information sur les matières professionnellement dangereuses qui ont récemment fait l'objet d'une loi de la part de notre gouvernement, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement va améliorer la protection des travailleurs qui sont souvent exposés aux plus fortes concentrations de produits chimiques, de produits biotechnologiques, des radionucléides, etc.

● (1730)

Les groupes d'écologistes désirent également l'adoption de cette loi parce qu'elle renforce les moyens législatifs fédéraux en matière d'environnement. Le projet de loi C-74, c'est une bonne nouvelle pour tous les Canadiens. C'est une réponse

tangible aux préoccupations du public et à celles des entreprises, des syndicats et des groupes d'écologistes comme de tous les autres secteurs de la société.

Étant donné l'importance de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement en tant qu'initiative législative, nous regrettons que le ministre de l'Environnement ne puisse être ici aujourd'hui. Mais la Chambre sera heureuse d'apprendre que le ministre de l'Environnement dirige en fait la délégation canadienne à la Conférence diplomatique des programmes d'environnement consacrée par les Nations unies à la couche d'ozone, qui se tient à Montréal. Je sais que je parle au nom de la Chambre quand je félicite le ministre de l'Environnement pour les efforts qu'il a effectués en vue de la signature de cet important accord international. Comme le ministre l'a dit, c'est un événement historique que de convaincre plus de 40 pays de tous les continents de s'entendre sur un programme qui va réduire les menaces à la couche d'ozone.

La couche d'ozone est essentielle à la survie même de la planète. Elle nous protège ainsi que nos récoltes et la nature des effets très nocifs des rayons du soleil. Le projet de loi C-74 nous fournira le moyen législatif dont nous avons besoin pour respecter nos engagements internationaux. Nous pouvons arrêter la destruction de l'ozone de l'atmosphère par un contrôle plus strict de la fabrication, de l'importation, de l'utilisation et de l'exportation des chlorofluoroalcanes et d'autres substances qui détruisent l'ozone. Nous en sommes vraiment satisfaits et nous félicitons le ministre.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement n'est pas un projet de loi fourre-tout qui va réunir tous les services de protection de l'environnement du gouvernement fédéral. Cela n'a jamais été son objectif. Des dispositions concernant la protection de l'environnement figurent et continueront à figurer dans d'autres lois fédérales qui concernent et réglementent les activités dans des secteurs comme l'agriculture, les transports et l'énergie.

Les questions concernant l'environnement qui figurent dans ces lois font partie intégrante de la réglementation globale de ces secteurs et ne peuvent être détachées des autres aspects. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement fournira cependant le cadre qui permettra aux ministres fédéraux d'intégrer plus efficacement les questions de l'environnement dans leur politique et leurs programmes.

Le projet de loi C-74 est issu d'un consensus d'opinion qui avait commencé à s'élaborer il y a deux ans avec la création du comité consultatif sur les amendements à la Loi sur les contaminants de l'environnement et du groupe de multiples dépositeurs d'enjeu qui a préparé le rapport intitulé *L'intégral: Système de gestion des produits chimiques*. Le dépôt pour discussion et consultation d'un projet de loi sur la protection de l'environnement a suivi le 18 décembre 1986.

Les consultations qui ont eu lieu à la suite du dépôt en décembre qui nous a donné la Loi canadienne de la protection de l'environnement, ont été à la fois approfondies et intensives. Il y a eu des sessions d'information et de consultation d'un bout à l'autre du pays ainsi que des réunions bilatérales et multilatérales comprenant des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux, de l'industrie, des syndicats, des groupes écologistes et en fait du grand public. Ces réunions